



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

DÉLÉGATION À L'INFORMATION ET À LA COMMUNICATION DE LA DÉFENSE

NOTE AUX REDACTIONS

Paris, le mercredi 28 octobre 2015

**La direction des affaires juridiques du ministère de la Défense
organise un colloque intitulé « Droit et Opex »**

**Lundi 2 et mardi 3 novembre 2015
Hexagone Balard**

Les opérationnels militaires sont aujourd'hui confrontés à deux tendances lourdes, mises en exergue dans les livres blancs sur la défense et la sécurité nationale de 2008 et 2013, de nature à déstabiliser et fragiliser en profondeur leurs modes d'actions et marges de manœuvres. Les contours des menaces pesant sur la Défense nationale et la sécurité mondiale sont brouillés alors que, parallèlement, les exigences de transparence et de « normalisation » des opérations militaires sont fortes.

Dans un contexte de niveau d'engagement des forces françaises élevé et diversifié depuis les années 2000, la direction des affaires juridiques du ministère de la Défense organise un colloque intitulé « Droit et Opex » visant à échanger sur la manière dont le droit permet aux forces armées de relever ce double défi, tout en sécurisant leurs actions et en protégeant les soldats.

Le colloque propose une réflexion autour de deux thématiques :

- **Combattre et poursuivre l'adversaire aujourd'hui** : les différentes branches du droit international, européen et interne en vigueur apportent-elles un cadre juridique satisfaisant à l'action de nos forces ? Doivent-elles évoluer ou être complétées ? Alors que les frontières entre menace intérieure et menace extérieure s'effacent, le droit interne, le droit européen et le droit international public parviennent-ils à se concilier pour faire en sorte d'offrir aux forces armées des bases légales cohérentes entre elles pour combattre et poursuivre efficacement les menaces en dehors du territoire national ?
- **Protéger et indemniser le combattant** : comment le droit s'adapte-t-il pour répondre à l'exigence croissante et légitime de transparence tout en garantissant aux militaires et à l'institution un cadre protecteur indispensable à l'efficacité de leur action ?

Le programme détaillé est à retrouver dans les pages suivantes

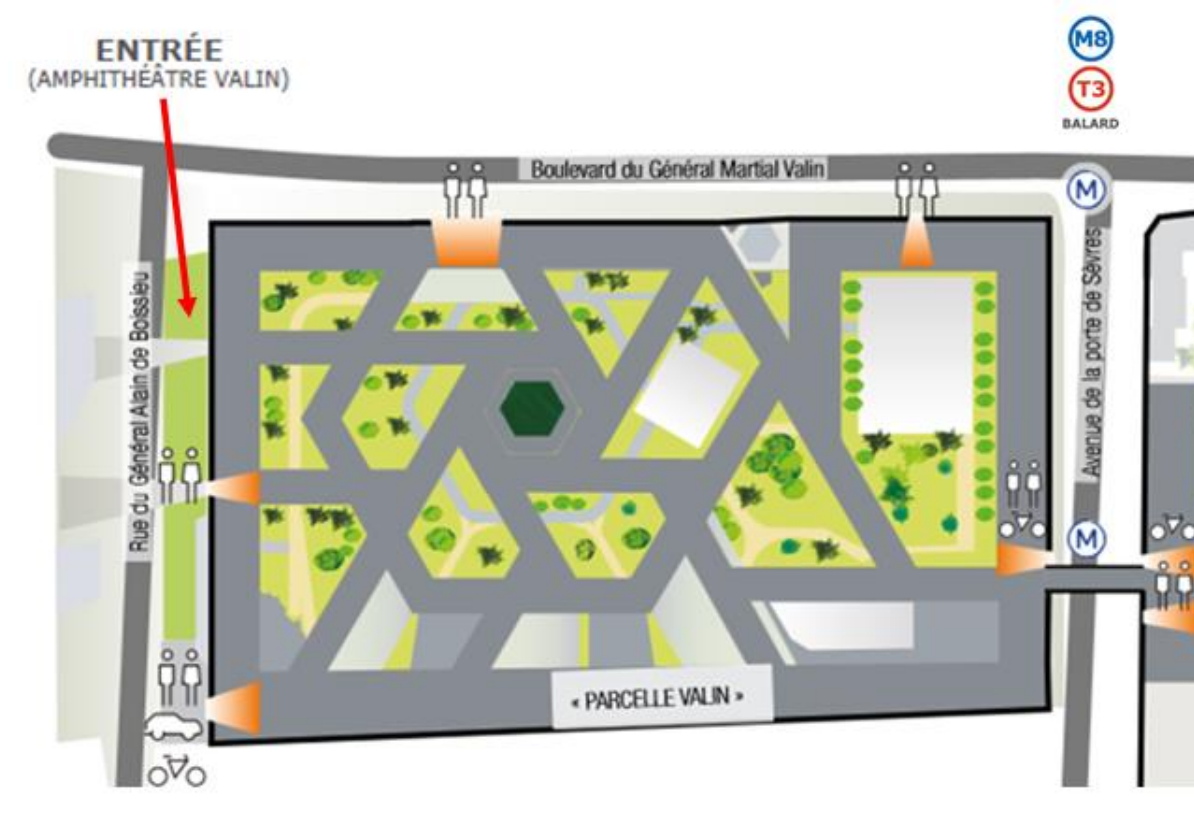
Modalités pratiques :

Les journalistes souhaitant assister au colloque doivent impérativement confirmer leur présence auprès de l'un des contacts ci-dessous et indiquer le jour et le créneau souhaité. Il est possible d'assister au colloque le lundi 2 novembre et/ou le mardi 3 novembre 2015, matin et/ou après-midi. Les places sont limitées.

Une pièce d'identité sera demandée à l'entrée du site.

Adresse :

Ministère de la Défense, Hexagone Balard (amphithéâtre Valin).
Accès au colloque par la rue du général Alain de Boissieu.



Contacts presse :

Secrétariat général pour l'administration

Romain David

Tél: 09 88 68 62 36 – 06 31 18 93 14

romain.david@intradef.gouv.fr

DICoD

Centre de presse

Tél : 09 88 67 33 33

presse@dicod.fr

Programme

Le colloque «Droit et OPEX» a pour objectif de faire le point sur les questions juridiques complexes que soulèvent les opérations extérieures d'aujourd'hui : le cadre juridique, l'usage de la force, l'articulation réponse militaire/réponse judiciaire, la conciliation entre le droit international humanitaire et les droits de l'homme, la qualification du terroriste... Il permet également de présenter les progrès récents en matière de prise en compte des spécificités de l'action militaire et de la nécessaire protection des militaires déployés.

LUNDI 2 NOVEMBRE 2015 > 1^{RE} PARTIE

COMBATTRE ET POURSUIVRE L'ADVERSAIRE AUJOURD'HUI

08H45

- Accueil des participants

09H30

- Ouverture par Jean-Paul BODIN,
Secrétaire général pour l'administration

09H45

- Allocution du Général Pierre DE VILLIERS,
Chef d'état-major des armées

10H00

- Introduction du Général de corps d'armée Didier CASTRES,
Sous-chef «Opérations», État-major des armées

10H30

TABLE RONDE N°1 > COMBATTRE EN ZONES GRISSES

Sahel, Irak, Syrie, Méditerranée. Les forces armées opèrent aujourd'hui dans des contextes de plus en plus complexes, à la géographie mouvante et face à des ennemis difficiles à identifier, remettant en cause nos cadres traditionnels d'intervention, tant sur le plan opérationnel que juridique. Après une présentation des nouveaux défis stratégiques et de leur répercussion directe sur nos modes d'action, la table ronde confrontera les réponses qu'apportent le Royaume-Uni, les États-Unis et la France pour offrir à leurs forces, dans le respect du droit international public, un cadre et des modalités d'action juridiquement sûrs et adaptés à nos exigences opérationnelles. Elle abordera notamment les problématiques de ciblage, de capture et de rétention.

↳ MODÉRATEUR

- Pierre BOUSSAROQUE,
Juriconsulte adjoint, ministère des Affaires étrangères et du développement international

↳ INTERVENTIONS

- Frances NASH,
Directrice des affaires juridiques, ministère de la Défense britannique
- Charles A. ALLEN,
Directeur adjoint des affaires juridiques, ministère de la Défense américain
- Claire LANDAIS,
Directrice des affaires juridiques, ministère de la Défense

12H00

- Échanges avec la salle

12H30

- Buffet

14H30

TABLE RONDE N°2 > POURSUIVRE L'ENNEMI : UN NOUVEL ENJEU DE GUERRE

La dimension judiciaire revêt aujourd'hui une place croissante dans la réussite des opérations. En amont et en conduite, pour se prémunir face à un risque contentieux croissant, en aval pour s'assurer que l'ennemi capturé pourra effectivement être jugé. La table ronde permettra ainsi d'identifier la place de plus en plus prégnante du conseil juridique dans la planification et la conduite des opérations, présentera la coopération croissante sur les théâtres entre les Forces et la Cour pénale internationale et s'interrogera sur la manière dont, face à un ennemi protéiforme, le juge procède à l'incrimination.

↳ MODÉRATEUR

- Béatrice LE FRAPER DU HELLEN,
Ambassadrice de France auprès de la République de Malte, ancienne directrice de la compétence, de la complémentarité et de la coopération au bureau du Procureur de la Cour pénale internationale

↳ INTERVENTIONS

QUELLE PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION JUDICIAIRE DANS LA PLANIFICATION ET LA CONDUITE DES OPÉRATIONS ?

- Général de brigade Thierry BURKHARD,
Chef conduite au centre de planification et conduite des opérations

TROQUER LE TREILLIS CONTRE LA ROBE : LES MILITAIRES SONT-ILS DE NOUVEAUX AUXILIAIRES DE JUSTICE ?

- Pascal TURLAN,
Conseiller en coopération judiciaire au sein du bureau du Procureur, division de la coopération, Cour pénale internationale

L'ENNEMI D'AUJOURD'HUI : UN COMBATTANT À NEUTRALISER OU UN CRIMINEL À JUGER ?

- Juliette LE BORGNE,
Vice-présidente chargée des fonctions d'instruction

16H30

- Échanges avec la salle

17H00

- Interruption des travaux
- Présentation du programme du lendemain

Programme (suite)

MARDI 3 NOVEMBRE 2015 > 2^E PARTIE PROTÉGER ET INDEMNISER LE COMBATTANT

08H15

- Accueil des participants

09H00

- **Introduction de Claire LANDAIS,**
Directrice des affaires juridiques, ministère de la Défense

09H15

TABLE RONDE N°3 > LE MILITAIRE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SA MISSION : UN JUSTICIAIRE COMME LES AUTRES ?

Face aux risques de judiciarisation du champ de bataille et après la disparation des tribunaux militaires en temps de paix, la spécificité du métier des armes et de l'action de combat demeurent prises en compte par la justice pénale. Focus sur les particularités du statut pénal du combattant français, sur la spécialisation des juridictions de droit commun en matière militaire et la mission des officiers de police judiciaire auprès des forces armées.

↳ MODÉRATEUR

- **Claire LANDAIS,**
Directrice des affaires juridiques, ministère de la Défense

↳ INTERVENTIONS

LA JUSTICE SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE MILITAIRE : QUELS PROGRÈS PAR RAPPORT À LA JUSTICE MILITAIRE ?

- **Magistrat général Jean-Luc GADAUD,**
Chef de la division des affaires pénales et militaires, direction des affaires juridiques, ministère de la Défense

LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES MILITAIRES : DU «SUR MESURE» OPÉRATIONNEL ?

- **François MOLINS,**
Procureur de la République auprès du tribunal de grande instance de Paris

LES PRÉVÔTS : DES SPÉCIALISTES DE L'ENQUÊTE JUDICIAIRE AU CÔTÉ DES FORCES ARMÉES

- **Colonel Éric GOSSET,**
Commandant de la gendarmerie prévôtale, direction générale de la gendarmerie nationale, ministère de l'Intérieur

10H30

- Échanges avec la salle

11H00

TABLE RONDE N°4 > LA PROTECTION STATUTAIRE DU MILITAIRE

L'objectif de cette table ronde est de présenter les mécanismes juridiques de réparation des blessures morales et/ou physiques auxquels le militaire et ses ayants droits peuvent prétendre en cas de dommages survenus en opérations extérieures. Amélioration des processus d'indemnisation, émergence de nouveaux type de préjudices comme le syndrome post traumatique, cohérence entre réparation dite «statutaire» et réparation «complémentaire». Les intervenants mettront en lumière le rôle du ministère de la Défense dans l'accompagnement juridique de ses blessés et tués en service.

↳ MODÉRATEUR

- **Maître Jean BOUDOT,**
Avocat au barreau de Marseille

↳ INTERVENTIONS

LE CADRE GÉNÉRAL DE LA PROTECTION

- **Nathalie LECLERC,**
Directrice adjointe des affaires juridiques, ministère de la Défense

LE DROIT À RÉPARATION : PENSION MILITAIRE D'INVALIDITÉ ET INDEMNISATION COMPLÉMENTAIRE

- **Jacques FEYTIS,**
Directeur des ressources humaines, ministère de la Défense
- **Commissaire général hors classe Jean-Marc COFFIN,**
Directeur central, service du commissariat des armées, ministère de la Défense

12H30

- Échanges avec la salle

12H45

- **Clôture par Jean-Yves LE DRIAN,**
Ministre de la Défense